



# Rapport d'activités de la Commission locale de l'eau (CLE)

## Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Année 2011



**Adopté en séance plénière le 17 décembre 2012**



## I) Présentation générale

### 1) Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Nom du SAGE	SAGE de la Vallée de la Bresle
Date de l'arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre	7 avril 2003
Nombre de communes dont pour l'Oise pour la Seine-Maritime pour la Somme	113 11 43 59
Date de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE	3 avril 2006
Date des réunions institutives de la CLE	16 juin 2006 et 05 juillet 2006
Date de l'arrêté modificatif de la composition de la CLE	n°1 13 août 2007 n°2 28 avril 2009 n°3 08 février 2011 n°4 29 septembre 2011

### 2) La cellule d'animation

Nom de la structure porteuse	Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle Reconnue EPTB de la Bresle
Nom de l'animateur	Magali BERNIZET
Date d'embauche	1 <sup>er</sup> février 2007
Durée et type de contrat	36 mois, temps plein, 35 h hebdomadaires, renouvelé au 1 <sup>er</sup> février 2010
Financement de la cellule d'animation	50% AESN 15,5%* Conseil régional de Picardie 34,5% Institution Bresle en autofinancement (participations des CG 60, CG 76 et CG 80)

\* 15,5% des montants éligibles (hors quart-temps de secrétariat, location des locaux, etc...)

## II) Bilan d'activités

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en phase d'élaboration. La première séquence de cette phase d'élaboration est l'établissement d'un état des lieux composé d'un état initial, d'un diagnostic et de l'étude des tendances et scénarios.

**L'année 2011 a été principalement consacrée à la rédaction du diagnostic des milieux, de l'eau et de ses usages et à la préparation et au lancement du marché puis au lancement d'une étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents.**

### 1) Activités de la CLE

#### a) Réunions des membres de la CLE

##### Réunion de travail sur le « diagnostic »

Les membres de la CLE volontaires et disponibles se sont réunis le 28 février pour travailler sur le projet de diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages du territoire du SAGE de la Vallée de la Bresle

L'objectif de cette réunion était **d'apporter les compléments et corrections nécessaires aux éléments de diagnostic présentés** (22 cartes et un document complémentaire) puis **de débattre des enjeux suggérés et enfin de hiérarchiser les enjeux** précédemment définis.

##### Réunion de la Commission permanente

L'objectif de cette réunion, qui a eu lieu le 11 juillet, était de **préparer les différents dossiers en cours** (apport des derniers ajouts/corrections au diagnostic, pré-validation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2010, etc...) pour la tenue de la réunion de la CLE suivante, faire un **point de présentation sur la réalisation de l'étude de délimitation des zones humides** de la Bresle et de ses affluents, présenter l'arrêté modificatif n°4 de composition de la CLE, etc...

##### Réunion de la Commission locale de l'eau

Les membres de la CLE, réunis le 28 novembre 2011, ont :

- délibéré sur l'adoption du procès-verbal de la CLE précédente (du 25 juin) et sur l'approbation du présent ordre du jour, sur **l'adoption du diagnostic** des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages et sur **l'adoption du rapport d'activités de la CLE – Année 2010** ;
- élu des vice-présidents ;
- assisté à des présentations de **point d'avancement de l'étude de délimitation des zones humides** de la Bresle et de ses affluents, sur l'avis de la CLE donné sur le projet de parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche et sur l'action de communication sur le SAGE à poursuivre.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL Haute-Normandie, au vu des récents retours d'expérience sur des SAGE voisins, **ont fait part de remarques sur le fond et la forme qui ont obligé à reporter l'adoption du Diagnostic.**

Il a également été décidé que **la suite de la rédaction des documents du SAGE serait soustraite pour accélérer ce travail.**

## **b) Avis de la CLE**

La CLE a été consultée, en juillet, pour avis (bien que le Code de l'environnement n'ait pas explicitement prévu de consulter la CLE dans le cadre de la consultation associée à l'enquête publique) sur le projet de création du parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche.

Conformément à la délibération n°12 de la CLE, extraite du registre, n'ayant pas de réunion de CLE programmée dans le délai imparti pour répondre (au plus tard le 16 octobre), les membres de la Commission permanente ont été sollicités, par courrier, pour formuler un avis.

Compte tenu de l'objectif commun de conciliation des multiples usages en veillant à la préservation voire la restauration des écosystèmes et des peuplements animaux et végétaux qui y vivent et que les territoires des deux structures sont interconnectés, **un avis favorable a été rendu sur ce projet**, que ce soit concernant les limites du périmètre (incluant l'embouchure de la Bresle), la composition du Conseil de gestion et les orientations de gestion.

## **2) Activités de l'animatrice du SAGE**

Les missions de l'animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle sont :

- **l'animation technique et la coordination** de la CLE, des commissions thématiques et de la commission permanente : préparation des réunions, comptes-rendus...,
- **l'élaboration du document de planification SAGE de la Bresle**,
- la **conduite financière du projet** : préparation des budgets prévisionnels, suivi des dépenses...,
- la **mise en œuvre des supports de communication et de promotion du SAGE**.

### **a) Animation technique et coordination des commissions du SAGE**

Le travail de l'animatrice du SAGE est, comme l'intitulé de sa fonction l'indique, d'animer. Cela signifie qu'elle doit faciliter la prise de décision des membres en rendant les informations accessibles et compréhensibles par tous (en rédigeant des documents de synthèse et de vulgarisation, par exemple).

Elle a assuré ce travail technique et administratif pour le compte de la CLE, pour différentes tâches :

- Réunions des commissions du SAGE : pour la tenue des réunions de travail, de commission permanente et de CLE, elle a préparé les ordres du jour et les documents de séances en coordination avec le Président de la CLE, animé le jour J, rédigé les comptes-rendus, les délibérations, etc...

- Avis de la CLE : lorsque que ce dernier a été sollicité, elle a transmis les documents de consultation aux membres de la Commission permanente puis elle a collecté leurs avis individuels et rédigé un avis final. Du fait de la nature du dossier, il n'a pas été nécessaire d'organiser une réunion particulière afin de débattre de l'avis à rendre.

- Fonctionnement général du SAGE et de la CLE : elle a rédigé le bilan annuel des activités de la CLE (réglementairement demandé), a travaillé avec les services de la DDTM 76 à la modification de l'arrêté de composition de la CLE (n°4) suite aux élections cantonales et autres, etc...

## **b) Elaboration des documents de SAGE**

### **Élaboration de la séquence « diagnostic »**

Pour la réunion de travail sur le diagnostic, qui s'est tenue en février, l'animatrice a choisi de présenter uniquement **un panel de cartes illustrant les problématiques du bassin versant**, en prenant comme base le guide cartographique de la phase diagnostic (disponible sur le site internet Gest'eau). A côté, **sur un document synthétique, les points faibles et forts de chaque thème développé dans le jeu de cartes ont été succinctement précisés.**

Bien que la majorité des éléments à cartographier figurait dans l'état initial, il a quand même été nécessaire de rechercher quelques données manquantes importantes (enquête sur les bétouilles/puits d'infiltration, volumes prélevés pour l'AEP, etc...). Ce travail avait déjà été commencé en 2010 et s'est poursuivi début 2011.

Lors de la réunion de travail de février, les membres ont souhaité que des éléments de contexte et des compléments sur de nombreux thèmes soient ajoutés.

Ce travail complémentaire a ensuite été présenté en Commission permanente, de juillet 2011, en vue de faire adopter le document en réunion de CLE suivante.

Quelques demandes supplémentaires de compléments ont été formulées.

Le document présenté à l'adoption en séance plénière de novembre dernier contenait les compléments jusqu'alors demandés.

### **Préparation et lancement de l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents**

Suite à la décision de la CLE, prise en juin 2010, de réaliser cette étude et de l'Institution de la Bresle (sollicitée sur ce point) d'accepter, en octobre 2010, d'en porter la maîtrise d'ouvrage, une **réunion de cadrage** avait été organisée, en décembre, avec les financeurs potentiels et les partenaires techniques pour définir conjointement la méthodologie à suivre, le travail à faire, la composition d'un Comité de pilotage, un échéancier de réalisation, un coût prévisionnel, etc...

Ensuite, en février 2011, les Communautés de communes, les Conseils généraux et régionaux, les Syndicats de rivières, les Fédérations de pêche, les Chambres d'agriculture, la Chambre de commerce et de l'industrie, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, botanique de Bailleul et du littoral, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les services de l'État, etc...ont été consultés sur leurs volontés d'être intégrés au **Comité de pilotage (COFIL)**.

Quelques acteurs comme les fédérations de chasse, les UNICEM et Réseau ferré de France ont été oubliés lors de cette consultation. Ils ont récemment été intégrés.

Puis, en mars/avril, les membres du COFIL ont eu à donner leur **avis sur le cahier des charges**, rédigé en interne par l'animatrice du SAGE.

Suite à cela, la **consultation des entreprises** a été lancée à la mi-mai.

Aucune offre n'ayant été faite à cette consultation, le marché a été relancé début juillet.

Au 19 août, date de fin de consultation, **3 offres ont été reçues.**

La Commission ad hoc d'analyse des offres de l'Institution de la Bresle s'est réunie deux fois (le 16 septembre et le 10 octobre).

Au final, le marché a été **notifié pour attribution au bureau d'études SCE le 24 octobre.**

Une **réunion de démarrage** avec le Comité de pilotage s'est tenue le 05 décembre et une **première campagne de sondages** sur des secteurs test a été réalisée à la mi-décembre. Une réunion de restitution des résultats est programmée pour la mi-janvier 2012.

Au mois de novembre, une **plaquette de sensibilisation sur les multiples fonctions des zones humides**, réalisée en interne et validée par les partenaires techniques et les financeurs, a été envoyée aux municipalités de toutes les communes de notre bassin versant.

### **c) Conduite financière du projet**

#### **Financement pour l'animation du SAGE**

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Picardie ont, en 2011, soutenu financièrement l'animation du SAGE.

Comme chaque année :

- un dossier de demande de subvention (rédaction d'une fiche missions et élaboration d'un budget prévisionnel) a été fourni à l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- des dossiers de demande de solde auprès de ces deux financeurs (rédaction des bilans technique et financier) ont également été rédigés.

#### **Financement d'études sollicitées par la CLE**

Suite à la décision de la réalisation d'une étude visant à délimiter précisément les zones humides de la Bresle et de ses affluents, la recherche de financements extérieurs s'est enclenchée.

Cinq mois d'échanges ont été nécessaires pour qu'un plan de financement, permettant l'octroi d'une aide à hauteur de 80% au bénéfice de l'Institution de la Bresle, soit arrêté entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Haute-Normandie et la Région Picardie.

Que ce soit pour le budget de fonctionnement de l'animation du SAGE ou pour la réalisation d'étude, l'animatrice du SAGE a dû veiller à l'intégration de ces besoins financiers au budget prévisionnel de l'Institution de la Bresle, structure porteuse du SAGE.

### **d) Communication/promotion du SAGE**

#### **Communication**

\* Suite à la création d'une partie propre au SAGE sur le site internet de l'Institution de la Bresle, accessible à l'adresse <http://www.eptb-bresle.com/>, l'animatrice met régulièrement les éléments à jour et ajoute au fur et à mesure les comptes-rendus des réunions tenues, les délibérations prises en séance plénière, les documents produits pour le SAGE (outils de communication, documents élaborés par la CLE, etc...), etc...

\* Les avancées du SAGE de la Vallée de la Bresle sont également promues par le biais des outils de communication de l'Institution de la Bresle, à savoir son bulletin d'informations annuel, son rapport d'activités annuel, etc...

\* Les animateurs de SAGE ont été sollicités pour actualiser et compléter les éléments contenus dans la fiche concernant leur SAGE sur la nouvelle version du site internet Gest'eau (site officiel national des SAGE, animé par l'Office international de l'eau – OIEau - sous la coordination du Ministère de l'écologie).

### **Promotion du SAGE**

Il s'agit de faire connaître et/ou reconnaître le SAGE auprès de la structure porteuse, des institutions, des administrations, des collectivités territoriales, des porteurs de projets, etc...

\* Des maîtres d'ouvrages ou d'œuvre de projets situés sur le bassin versant de la Bresle sollicitent l'animatrice du SAGE afin d'obtenir des informations, concernant la qualité des milieux, des eaux souterraines ou superficielles, etc..., pour bâtir leurs dossiers réglementaires.

L'animatrice leur signale cependant qu'étant donné que le SAGE de la Vallée de la Bresle n'est pas approuvé, les objectifs fixés par les orientations/dispositions du SDAGE sont à prendre en référence.

\* L'animatrice du SAGE a également participé à des réunions techniques, au nom du Président de la CLE, et à des échanges d'informations avec les porteurs de projets limitrophes à notre SAGE ou en partie sur le périmètre.